VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026
Délibération N°2026-142

VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 33
Conseillers excusés et représentés : 2
Conseiller excusé et non représenté : 0

L'an 2026, le vendredi 25 septembre 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le vendredi 18 septembre 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (33)
Mesdames AUGUY-PERIE Nathalie, BONVALET-YOUNES Sarah, BULTEL-HERMENT Monique, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, GUY Carine, LUCAS Sophie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, RENIER Laura, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.

Messieurs AUSTRUY Fabien, BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, CORTESE Franck, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDRE Christian.

Conseillers excusés et représentés (2) :

MIQUEL Elodie	a donné pouvoir à	VIDAL Sarah
LAURAS Christophe	a donné pouvoir à	TEYSSEDRE Christian

Conseiller excusé et non représenté (0)

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-142 – CRÉMATORIUM - Délégation de service public : examen du bilan d'activité 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant ce qui suit :

La Ville de Rodez a confié, au titre d'une délégation de service public, l'exploitation du crématorium municipal. Par avenant au contrat initial, la société Omnium de Gestion et de Financement (OGF) réorganisée sous l'entité Société des Crématoriums SAS, dont le siège est établi au 6 rue du Général Audran, Immeuble Canopy, 62400 Courbevoie, s'est substituée au délégataire initial.

Conformément aux stipulations contractuelles, le rapport annuel d'activité, annexé à la présente note, présente le chiffre d'affaires total pour l'exercice 2025, lequel s'élève à 652 818 € hors taxes. Ce montant se décompose comme suit :

- Le chiffre d'affaires des crémations s'élève à 578 031 € pour 795 crémations facturées contre 571 808 € pour 790 crémations en 2024 facturés, soit une augmentation de + 1%.
- Le chiffre d'affaires des autres produits (aux dispersions des cendres, location de la salle de cérémonie, et aux cérémonies personnalisées) se monte à 74 787 € sur 2025 contre 76 568 € en 2024, soit une baisse de -2 %.

Le chiffre d'affaires total est en augmentation de + 1 %.

Enfin, le montant total de la redevance que la Ville de Rodez perçoit annuellement au titre du contrat souscrit avec le délégataire est détaillé dans le point 3.3.2.1 page 32 dudit rapport et s'élève à 73 253 € en 2025 contre 75 556 € en 2024.

La redevance perçue par la Ville se décompose en deux parties :
Une redevance fixe, dont le montant est indexé à l'Indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation.
Cette redevance fixe passe de 46 379,21 € en 2024 à 43 876,20 € en 2025 en raison de l'évolution de cet indice.

Une redevance variable indexée sur le chiffre d'affaires qui passe de 29 176,93 € en 2024 à 29 376,84 € en 2025 en lien avec l'augmentation de celui-ci.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2026
Délibération N°2026-142

La Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 septembre 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2025 du Crématorium.

Secrétaire de séance	Le Maire
Signé : Ewan FILOE	Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé	Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 9 octobre 2026
Transmise en Préfecture le 9 octobre 2026

Délais et voies de recours
Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

CRÉMATORIUM
DE RODEZ

Rapport d'activité

2025

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 4
1.1. Les caractéristiques générales de la délégation de service public 4
1.1.1. Objet et étendue de la délégation 4
1.1.2. Autorité délégante 4
1.1.3. Délégataire 4
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants 4
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat 4
1.2. Les caractéristiques intrinsèques du service 4
1.2.1. Les services fournis 4
1.2.2. Les installations 5
1.2.3. Les horaires d'ouverture 6
1.2.4. Les moyens en personnel 6
1.2.5. La formation du personnel 6

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'ACTIVITE 7
2.1. DONNEES STATISTIQUES 7
2.1.1. Évolution de la population et de la mortalité en France 7
2.1.2. Évolution de la crémation en France 9
2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS 9
2.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations *(hors exhumations)* 9
2.2.2. Répartition des crémations par types de prestations 10
2.2.3. Évolution mensuelle du nombre de crémations 10
2.2.4. Répartition des crémations par sexe *(hors exhumations)* 11
2.2.5. Répartition selon le département de décès 12
2.2.6. Répartition selon la commune de décès 13
2.2.7. Départements d'origines des défunts 13
2.2.8. Communes d'origines des défunts 15
2.2.9. Fréquentation de la salle de cérémonies 15
2.2.10. Destination des cendres 16
2.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE 16
2.3.1. Le Temps de mémoire 16
2.4. Les enquêtes de satisfaction des familles 17
2.4.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles 17
2.4.2. Registre d'appréciation du service 19
2.4.3. Les journées portes ouvertes ou invitations aux opérateurs 19
2.4.4. Communication relative au crématorium 20
2.4.5. La visibilité WEB 20
2.4.6. Elimination des déchets métalliques 21
2.4.1. La Certification de Service Qualicert® 23
2.4.2. Protection du Travailleur Isolé (PTI) 23
2.5. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE 23
2.5.1. L'équipement de crémation 23
2.5.2. Les maintenances, interventions et travaux de l'année 23
2.5.3. Les contrôles règlementaires 24

3. LE RAPPORT ANNUEL : DEUXIEME PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER 26
3.1. LE COMPTE RENDU FINANCIER 26
3.1.1. Les tarifs des prestations du service public 26
3.1.2. La révision des tarifs 27
3.2. COMPTE DE RESULTAT 28
3.2.1. Les règles comptables 28
3.2.2. Présentation du compte de résultat 28
3.3. Commentaires du compte de résultat 29
3.3.1. Activité et chiffre d'affaires 29
3.3.2. Autres achats charges externes 29
3.4. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS 33

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

4. PERSPECTIVES 2026 34

ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024 35
ANNEXE 2 : HABILITATION DU CREMATORIUM 36
ANNEXE 3 : ATTESTATION DE CONFORMITE 38
ANNEXE 4 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT® 39

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation porte sur :
- La construction d'un crématorium et la fourniture des équipements qui y sont associés,
- Le financement de l'ensemble,
- La gestion et l'exploitation du crématorium.

1.1.2. Autorité délégante

La ville de Rodez

1.1.3. Délégataire

SOCIÉTÉ DES CRÉMATORIUMS
SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 905 969,00 €
RCS Nanterre 984 816 801
Siège social : OGF – Immeuble Canopy – 6 rue du Général Audran – 92400 Courbevoie

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président : M. Alain COTTET
Directeur Délégué : M. Didier HEREAU
Directeur de secteur opérationnel : M. Patrice TALAZAC
Responsable du crématorium : M. Nicolas SENDER

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Convention de délégation de service public d'une durée de 30 ans à compter de la mise en service de l'équipement, soit au 27 janvier 2020. Le contrat s'achève ainsi au 26 janvier 2050.

Par l'avenant n°3, signé le 2 octobre 2025 a validé la réalisation de l'opération relative à la réorganisation juridique et financière du Groupe OGF au 1er novembre 2025. OGF a ainsi regroupé, d'une part, ses activités relatives au service extérieur des pompes funèbres sous une nouvelle entité nommée OGF SERVICES FUNERAIRES et, d'autre part, ses activités relatives aux crématoriums sous une nouvelle entité dédiée nommée OGF CRÉMATORIUMS qui reprend l'activité relative aux délégations de service public.

1.2. LES CARACTERISTIQUES INTRINSEQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Conformément au contrat de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

- La réception des cercueils,
- L'accueil des familles,
- L'organisation des cérémonies à la demande des familles,
- La vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four,
- La crémation des cercueils,
- La pulvérisation des cendres,
- La fourniture de réceptacles simples, nécessaires pour recueillir les cendres suivant les dispositions de l'article R.2213-38 du Code de Collectivité Territoriales,

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

- Le recueil des cendres dans une urne cinéraire munie extérieurement d'une plaque portant l'identité du défunt et le nom du crématorium qui sera remise à la famille,
- La dispersion des cendres au jardin du Souvenir du cimetière de Rodez à la demande des familles,
- L'information sur les destinations légales des cendres et, le cas échéant, les formalités à accomplir notamment en cas de dispersion en pleine nature,
- La crémation des restes mortels provenant de corps exhumés,
- L'élimination de pièces anatomiques en dehors des heures d'ouverture au public.

1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :



- Un hall d'entrée et d'accueil,
- Un espace salon d'attente pour les familles,
- Un petit salon pour la préparation des cérémonies,
- Un bloc sanitaire, y compris pour personnes à mobilité réduite,



- Une salle de cérémonie pour 200 personnes avec une installation d'équipement audio-visuel et un accès extérieur indépendant,



- Une salle de visualisation et de remise des urnes,



- Une salle de retrouvaille équipée pour servir une petite restauration,
- Des locaux techniques et administratifs,

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

- Un local comportant des cases réfrigérées

1.2.3. Les horaires d'ouverture

Le crématorium est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00.
Les crémations sont réalisées :

- Du lundi au vendredi, à 9h20, 10h50, 12h20, 13h50, 15h20 et 16h50 ;

1.2.4. Les moyens en personnel

L'équipe du crématorium est composée de deux personnes :

Leurs missions quotidiennes concernent :

- L'accueil des familles,
- L'accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- La réalisation de cérémonie de recueillement,
- La réalisation des crémations,
- L'entretien des installations techniques,
- La tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- Les prises d'ordres pour le crématorium,
- La tenue du planning de crémation et accueil téléphonique.

L'encadrement est assuré par M. Patrice TALAZAC, Directeur du secteur Opérationnel.

1.2.5. La formation du personnel

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- Les procédures internes en matière de gestion des crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des équipements de crémation de crémation,
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,
- L'habilitation électrique H0B0 pour personnel non-électricien.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'ACTIVITE

2.1. DONNEES STATISTIQUES

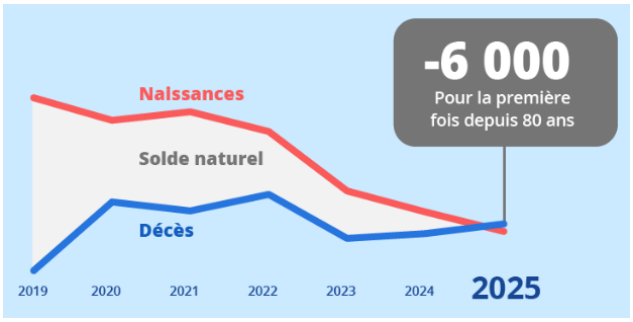
2.1.1. Évolution de la population et de la mortalité en France

Au 1er janvier 2026, **la population en France est estimée à 69,1 millions d'habitants**, soit 0,25 % de plus qu'un an auparavant. 66,8 millions d'habitants sont en France métropolitaine contre 66,4 l'année précédente et 2,3 millions dans les départements d'outre-mer. 22% de la population a au moins 65 ans.

Un solde naturel négatif en France en 2025

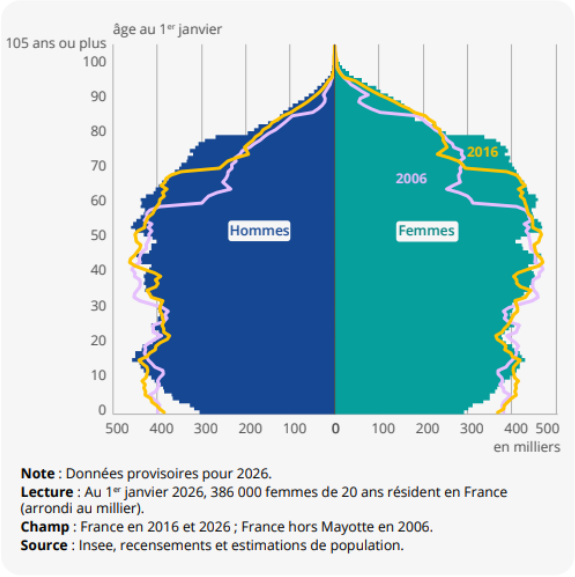
En 2025, **645 000 bébés sont nés** en France. C'est 2,1 % de moins qu'en 2024 et 24 % de moins qu'en 2010, année du dernier point haut des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité poursuit sa baisse : après 1,61 en 2024, il s'établit à 1,56 enfant par femme en 2025 ; c'est le niveau le plus faible depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

En 2025, **651 000 personnes sont décédées** en France, soit une **hausse de 1,5 %** par rapport à 2024. Cette augmentation est notamment liée à l'épidémie de grippe hivernale, qui a été particulièrement virulente en début d'année.



Ainsi, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le **solde naturel** en France (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) s'établit à **-6 000** en 2025.
Le solde naturel négatif est compensé par un solde migratoire (arrivées-départs) estimé à + 176 000 entrainant la hausse globale de la population, en France métropolitaine majoritairement.

Vieillissement de la population française



Note : Données provisoires pour 2026.
Lecture : Au 1er janvier 2026, 386 000 femmes de 20 ans résident en France (arrondi au millier).
Champ : France en 2016 et 2026 ; France hors Mayotte en 2006.
Source : Insee, recensements et estimations de population.

Au 1er janvier 2026, en France, **les personnes d'au moins 65 ans sont presque aussi nombreuses que celles de moins de 20 ans** : les premières représentent **22,2 % des habitants**, les secondes 22,5 %. En 2006, 16,4 % des habitants avaient au moins 65 ans et 25,1 % avaient moins de 20 ans.
Le nombre de personnes âgées d'au moins 65 ans augmente depuis plus de trente ans et **ce phénomène s'accélère** depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des **générations nombreuses du baby-boom**, dont les plus anciennes auront 80 ans en 2026.
Les personnes âgées d'**au moins 75 ans représentent désormais 11,1 % de la population** (élargissement de la partie haute de la pyramide), contre 8,2 % en 2006.

En 2025, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 85,9 ans pour les femmes et à 80,3 ans pour les hommes. Elle augmente en 2025, de +0,1 an pour les femmes comme pour les hommes, pour atteindre un niveau historiquement élevé.
Depuis le milieu des années 1990, l'espérance de vie à la naissance croît moins vite pour les femmes que pour les

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

hommes, réduisant ainsi l'écart entre les deux sexes : il est de 5,6 ans en 2025, contre 7,1 ans en 2005 et 8,1 ans en 1995.

Dans le même temps, le nombre de jeunes diminue avec la baisse des naissances régulière depuis le début des années 2010 (rétrécissement de la base de la pyramide des âges) après le pic de la fin des années 90 et années 2000.

Déplacement des populations en France et évolution des pratiques funéraires

Les pratiques funéraires ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire mais une tendance forte vers la crémation se confirme depuis quelques années.
Historiquement d'avantage pratiquée dans les régions du Nord et de l'Est de la France, où la demande des familles reste forte et atteint de façon régulière près de 70% des obsèques, la crémation se diffuse maintenant sur l'ensemble du territoire au rythme des déplacements de populations et de la baisse de l'attachement des familles à leurs terres ancestrales.

L'INSEE publie en décembre 2025 une étude sur l'évolution géographique de la population en France et métropole depuis 2012.

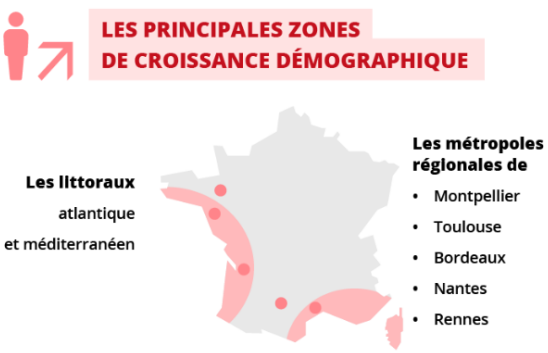
Les familles et jeunes adultes (étudiant et jeunes couples) ainsi que les populations arrivant en âge de retraite favorisent les littoraux atlantique et méditerranéen de France continentale et leurs métropoles régionales dans lesquelles les conditions de vie, d'emploi et le prix du foncier sont favorables *(illustration rouge ci-après)*.

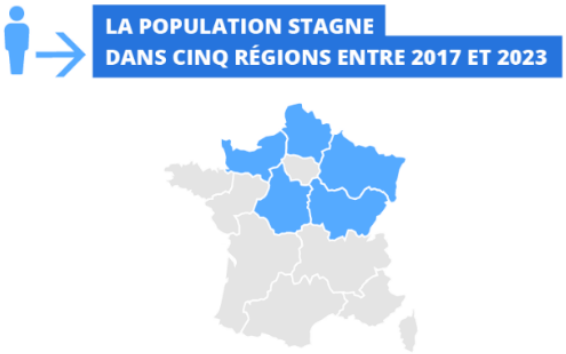
Entre 2017 et 2023, la population croît de plus de 0,35 % en moyenne par an dans 10 des 17 régions françaises. Pour trois d'entre elles, l'Île-de-France, La Réunion et la Guyane, cette croissance a lieu en raison d'un fort excédent naturel, malgré un solde migratoire (arrivées-départs) apparent négatif.
En Île-de-France, Paris continue de perdre de la population au profit de sa région et d'autres métropoles régionales.

Inversement, la population des sept autres régions en croissance, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Bretagne et Corse, augmente malgré un solde naturel (habitants historiques) très faible, voire négatif. De nouveaux habitants d'autres régions viennent s'installer.

La population est stable dans cinq régions : Hauts-de-France, Grand Est, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire. Leurs soldes naturel et migratoire sont proches de l'équilibre *(illustration bleue ci-dessous)*.

D'ores et déjà très grande majorité des nouveaux habitants sur les territoires choisissent les obsèques par crémation avant dispersion des cendres sur leurs nouveaux territoire ou transfert des cendres sur leurs terres historiques.

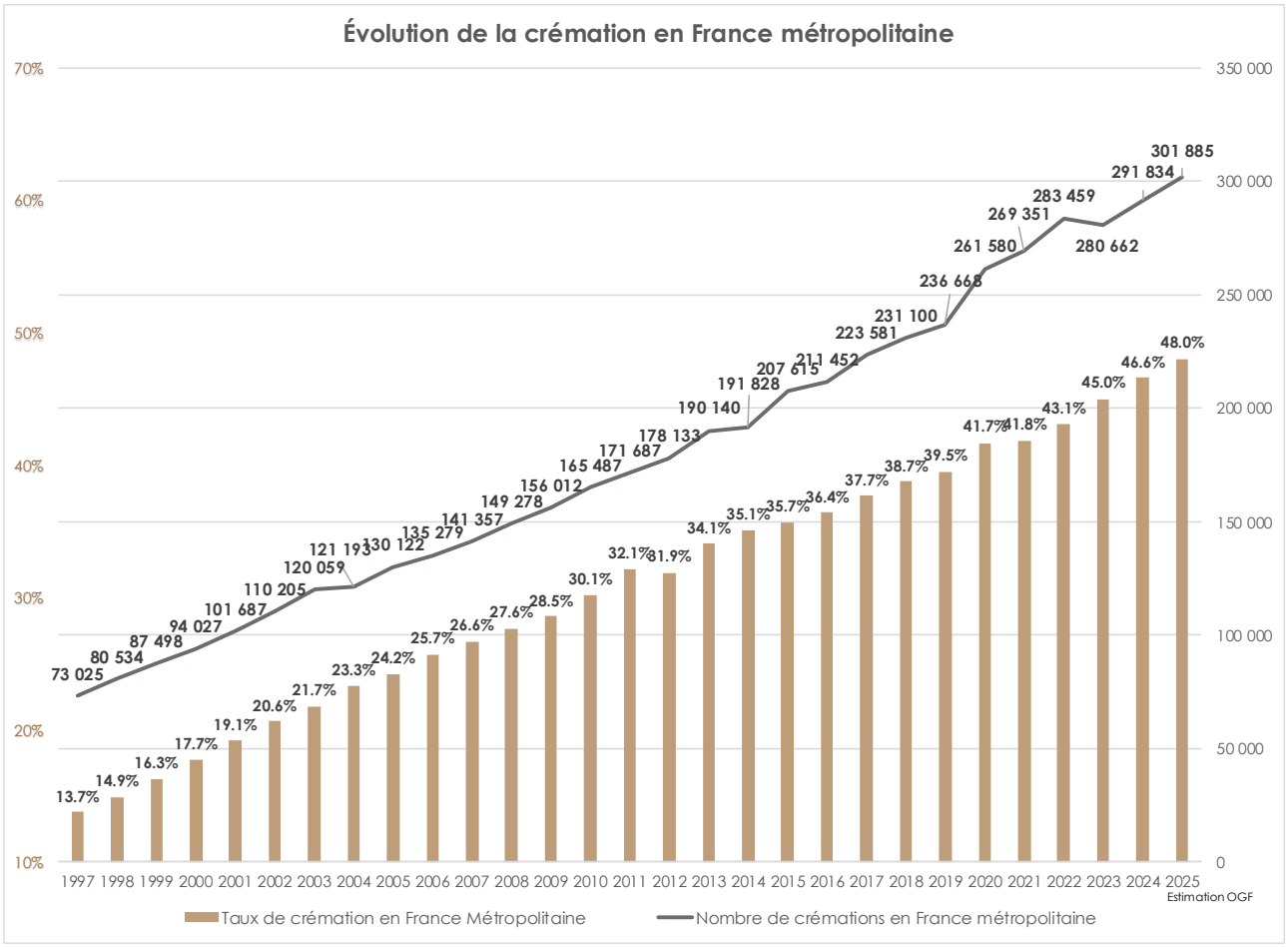




Source majeure : INSEE Bilan démographique 2025

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

2.1.2. Évolution de la crémation en France



Pour l'année 2025, OGF OG prévoit une nouvelle progression du taux de crémation, qui atteindrait 48 % des obsèques au niveau national.
Sur les cinq dernières années, une hausse moyenne annuelle de 1.4 point permettrait de franchir pour la première fois le seuil des 300 000 crémations en 2025.

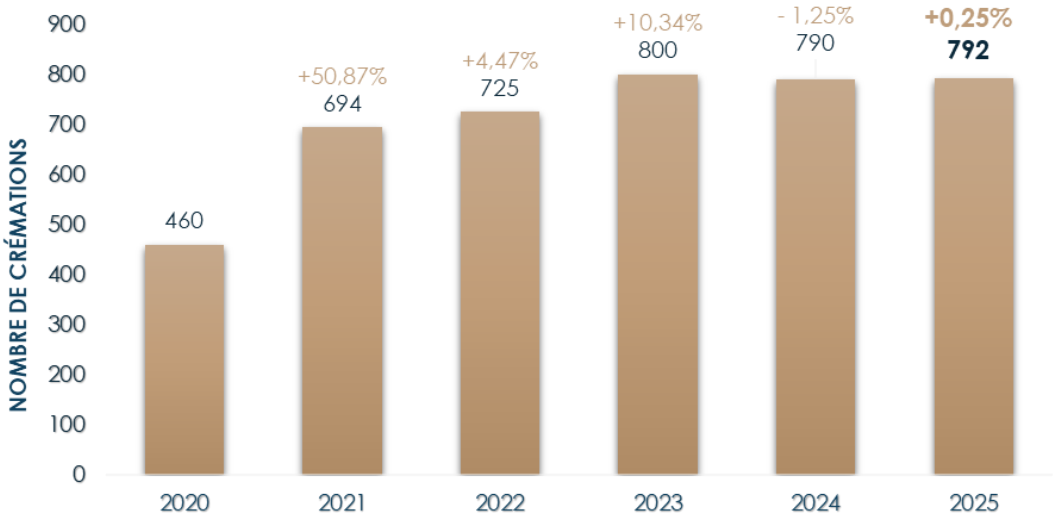
2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

L'exploitation du système de réservation HOMMAGE a permis de procéder aux analyses suivantes.

2.2.1. Evolution du nombre annuel de crémations *(hors exhumations)*

Après un recul en 2024, nous notons une légère progression en 2025, avec +0,25 % de crémations.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

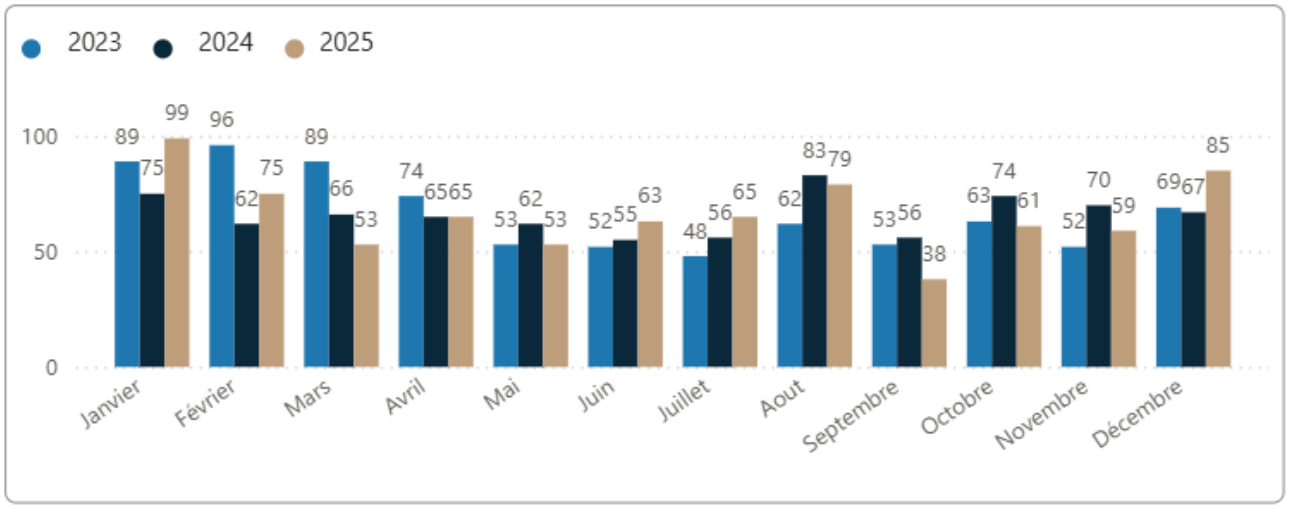


2.2.2. Répartition des crémations par types de prestations

En 2024, nous notons une légère baisse de l'activité de - 0.88 %.
Nous constatons l'absence de 2 crémations dans le système de réservation Hommage.

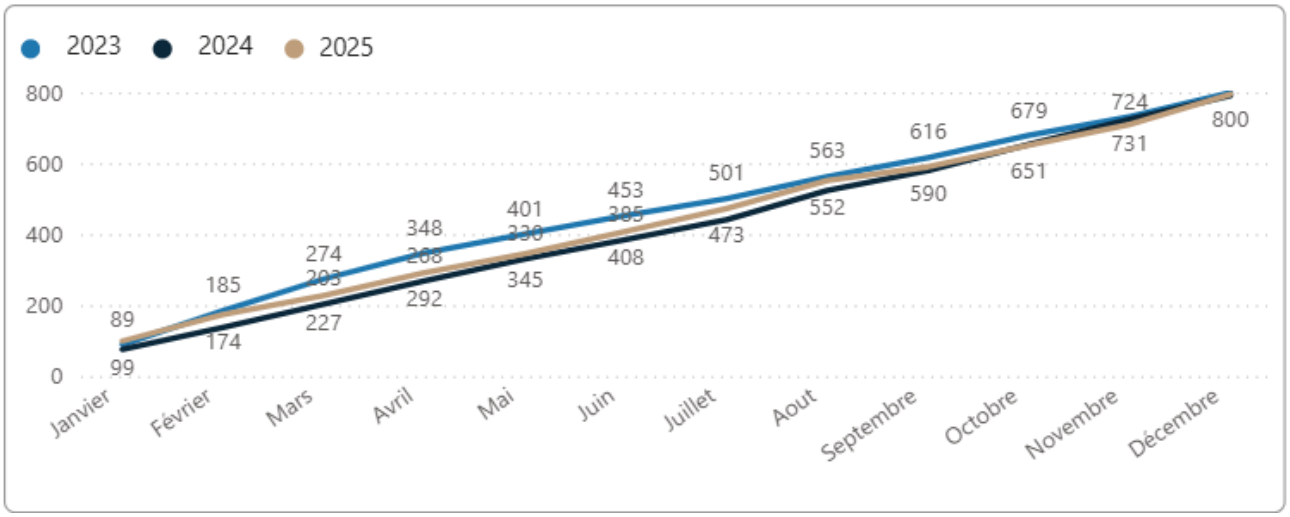
Prestations	2024	2025	Évol
CREMATION FAMILLE	**790**	**792**	**0,25 %**
CREMATION ADULTE	780	784	0,51 %
CREMATION ENFANT -1 AN	5	7	40,00 %
CREMATION ENFANT +1 AN	3		-100,00 %
CREMATION PERSONNE DEPOURVUE DE RESSOURCES SUFFISANTES	2	1	-50,00 %
CREMATION D'EXHUMATION	**1**	**3**	**200,00 %**
CREMATION DEFUNT INHUME DEPUIS +5ANS	1	3	200,00 %
Total	**791**	**795**	**0,51 %**

2.2.3. Évolution mensuelle du nombre de crémations



Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

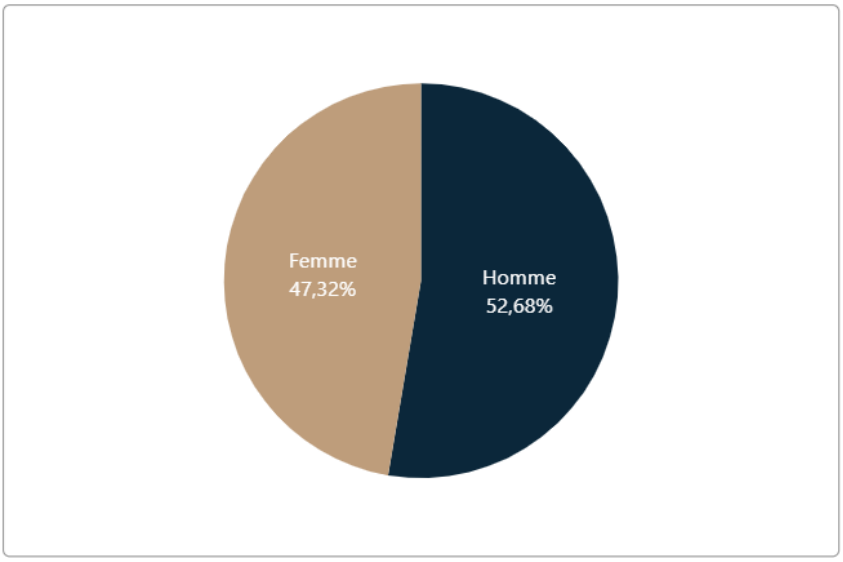
Cumul annuel



2.2.4. Répartition des crémations par sexe *(hors exhumations)*

Prestation	CREMATION ADULTE		CREMATION ENFANT	Total
Mois	Femme	Homme	Enfant	
Janvier	43	55	1	**99**
Février	28	46		**74**
Mars	26	27		**53**
Avril	32	33		**65**
Mai	30	22		**52**
Juin	33	27	2	**62**
Juillet	29	35	1	**65**
Aout	36	41	2	**79**
Septembre	17	20	1	**38**
Octobre	26	35		**61**
Novembre	27	32		**59**
Décembre	44	41		**85**
Total	**371**	**414**	**7**	**792**

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026



2.2.5. Répartition selon le département de décès

Année	2024		2025	
Departement	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Aveyron	557	70,51%	570	71,97%
Lozère	117	14,81%	130	16,41%
Haute-Garonne	22	2,78%	20	2,53%
Hérault	34	4,30%	20	2,53%
Cantal	19	2,41%	14	1,77%
Tarn	7	0,89%	12	1,52%
Lot	9	1,14%	9	1,14%
Autres	25	3,16%	17	2,15%
Total	**790**	**100,00%**	**792**	**100,00%**

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

2.2.6. Répartition selon la commune de décès

Année	2024		2025	
Communes	**Nombre de crémations**	**%**	**Nombre de crémations**	**%**
Rodez (12)	214	27,09%	179	22,60%
Millau (12)	63	7,97%	90	11,36%
Mende (48)	50	6,33%	54	6,82%
Villefranche-de-Rouergue (12)	22	2,78%	30	3,79%
Olemps (12)	29	3,67%	27	3,41%
Marvejols (48)	24	3,04%	24	3,03%
Toulouse (31)	19	2,41%	18	2,27%
Montpellier (34)	26	3,29%	17	2,15%
Laissac-Sévérac l'Église (12)	7	0,89%	16	2,02%
Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (12)	15	1,90%	15	1,89%
Saint-Jean-Delnous (12)	15	1,90%	15	1,89%
Saint-Affrique (12)	9	1,14%	11	1,39%
Aurillac (15)	10	1,27%	10	1,26%
Espalion (12)	12	1,52%	10	1,26%
Sévérac d'Aveyron (12)	11	1,39%	10	1,26%
Luc-la-Primaube (12)	3	0,38%	9	1,14%
Onet-le-Château (12)	8	1,01%	9	1,14%
Saint-Chély-d'Apcher (48)	4	0,51%	9	1,14%
Salles-la-Source (12)	8	1,01%	9	1,14%
Autres	241	30,51%	230	29,04%
Total	**790**	**100,00%**	**792**	**100,00%**

2.2.7. Départements d'origines des défunts

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

Année	2024		2025	
Départements	**Nombre de crémations**	**%**	**Nombre de crémations**	**%**
Aveyron	587	74,30%	611	77,15%
Lozère	129	16,33%	136	17,17%
Lot	13	1,65%	8	1,01%
Cantal	11	1,39%	7	0,88%
Hérault	1	0,13%	4	0,51%
Tarn	9	1,14%	4	0,51%
Alpes-Maritimes	1	0,13%	2	0,25%
Gard	2	0,25%	2	0,25%
Haute-Garonne	5	0,63%	2	0,25%
Autres	32	4,05%	16	2,02%
Total	**790**	**100,00%**	**792**	**100,00%**

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

2.2.8. Communes d'origines des défunts

Année	2024		2025	
Communes	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Millau (12)	60	7,59%	83	10,48%
Rodez (12)	89	11,27%	77	9,72%
Luc-la-Primaube (12)	20	2,53%	28	3,54%
Mende (48)	23	2,91%	27	3,41%
Onet-le-Château (12)	33	4,18%	27	3,41%
Olemps (12)	27	3,42%	24	3,03%
Laissac-Sévérac l'Église (12)	14	1,77%	23	2,90%
Marvejols (48)	22	2,78%	23	2,90%
Espalion (12)	18	2,28%	18	2,27%
Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (12)	8	1,01%	13	1,64%
Bozouls (12)	8	1,01%	12	1,52%
Decazeville (12)	5	0,63%	11	1,39%
Sévérac d'Aveyron (12)	13	1,65%	11	1,39%
Entraygues-sur-Truyère (12)	8	1,01%	10	1,26%
Villefranche-de-Rouergue (12)	10	1,27%	10	1,26%
La Canourgue (48)	10	1,27%	9	1,14%
Saint-Chély-d'Apcher (48)	3	0,38%	9	1,14%
Autres	419	53,04%	377	47,60%
Total	**790**	**100,00%**	**792**	**100,00%**

2.2.9. Fréquentation de la salle de cérémonies

La salle de cérémonies est systématiquement mise à la disposition de toutes les familles qui accompagnent les défunts.

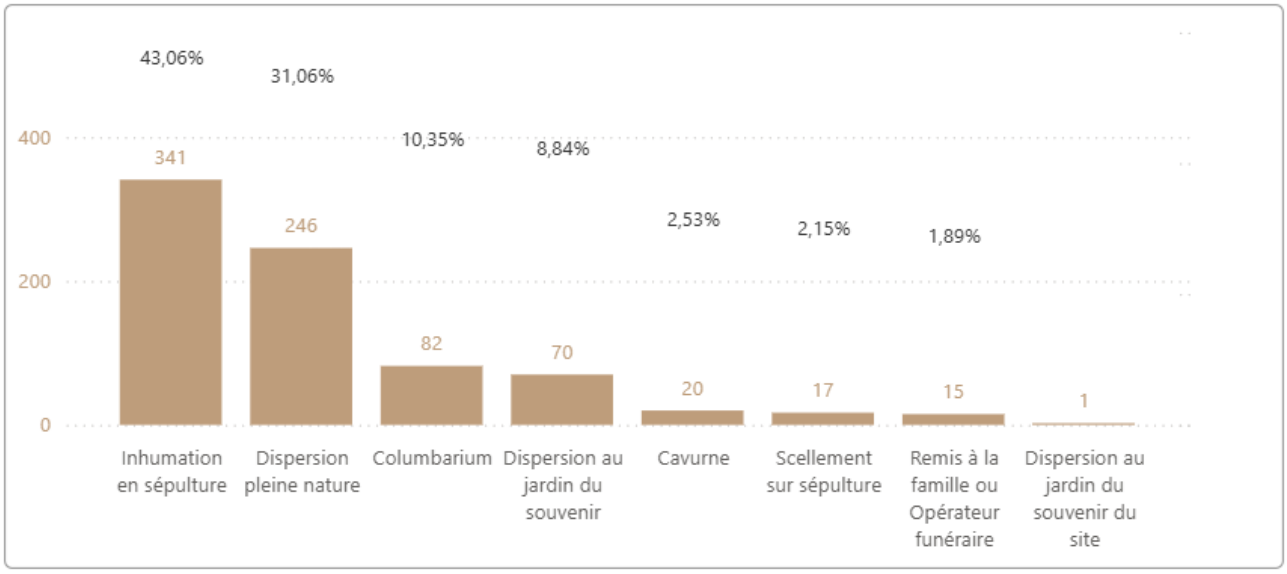
Si les familles souhaitent une cérémonie d'adieu personnalisée, cette dernière est alors assurée par le maître de cérémonie de l'entreprise funéraire choisie par les familles ou directement par le personnel du crématorium formé à cet effet.

Dans ce cas, le personnel du crématorium se charge de l'accueil et de la mise à disposition de la salle de cérémonies et du matériel de sonorisation.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

2.2.10. Destination des cendres

Destinations des Cendres	Nombre de crémations	%
Inhumation en sépulture	341	43,06%
Dispersion pleine nature	246	31,06%
Columbarium	82	10,35%
Dispersion au jardin du souvenir	70	8,84%
Cavurne	20	2,53%
Scellement sur sépulture	17	2,15%
Remis à la famille ou Opérateur funéraire	15	1,89%
Dispersion au jardin du souvenir du site	1	0,13%
Total	**792**	**100,00%**



2.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

2.3.1. Le Temps de mémoire

Rappelons que pour le Temps de Mémoire, toutes les familles reçues au crématorium au cours de l'année écoulée sont conviées à participer à cette cérémonie d'hommage aux défunts qui s'accompagnent d'une projection d'images, de vidéos et de lectures de textes et poèmes.

Des témoignages de familles, d'associations et de professionnels en lien avec le milieu médical et le deuil viennent également apporter des éléments de réflexion sur le vécu des proches lors d'un décès ainsi que sur le travail du deuil.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

Le temps de mémoire a eu lieu le 22 novembre 2025, soixante de personnes étaient présentes. Nous avons pu compter sur la présence de deux élus.



Les familles ont été accueillies autour d'un café et de viennoiseries. Un mot d'accueil a permis de présenter le déroulement de la cérémonie. L'association « FAVEC 12 » est intervenue, suivie de la lecture de différents textes par un maître de cérémonie, accompagnée de la diffusion de photos fournies par les familles. L'accompagnement musical a été assuré par « Émilie ». La cérémonie s'est poursuivie par un moment d'échanges lors du verre de l'amitié, autour d'un buffet salé.



La cérémonie s'est poursuivie par un moment d'échanges chaleureux lors du verre de l'amitié, autour d'un buffet salé.

2.4. LES ENQUETES DE SATISFACTION DES FAMILLES

2.4.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles

Pour la seconde année OGF a mis en place pour ses crématoriums des enquêtes de satisfaction dématérialisées qui permettent aux familles d'évaluer directement sur leur smartphone ou leur ordinateur l'expérience vécue sur le site avec l'équipe du crématorium et l'opérateur de pompes funèbres.

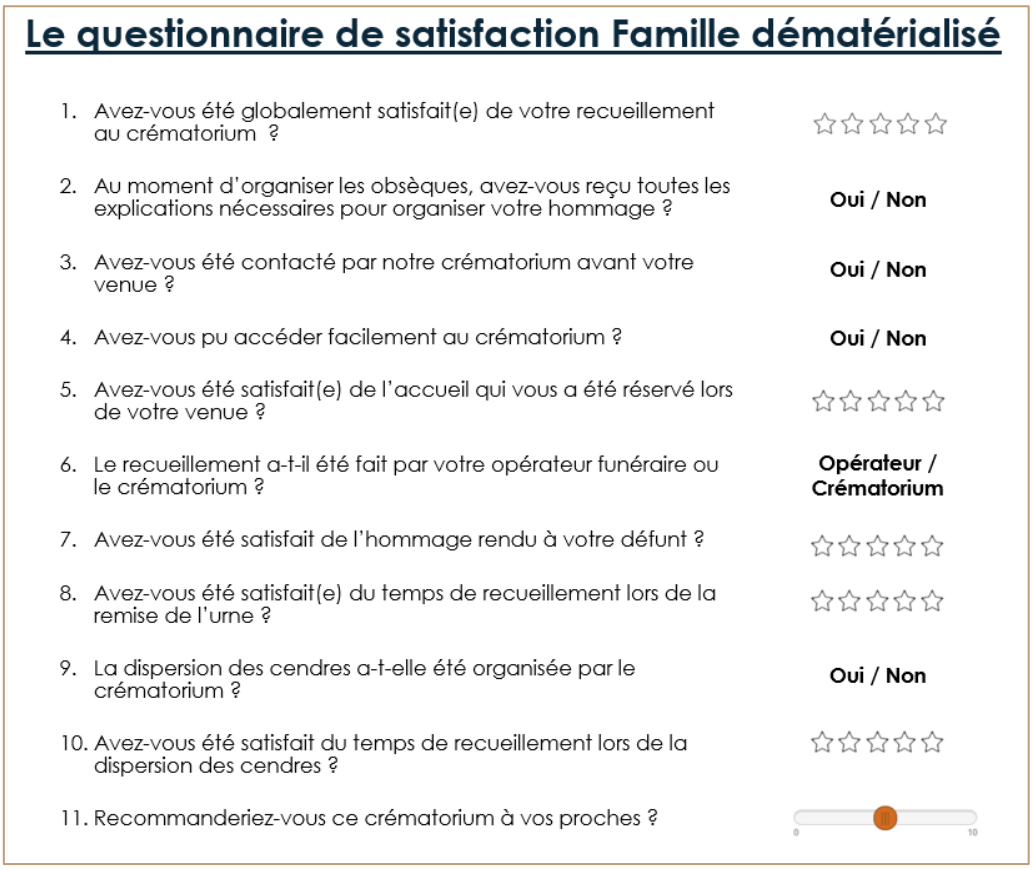
Cette nouvelle démarche relationnelle a permis d'engager un dialogue direct et pédagogique avec les familles en parallèle de notre programme interne permanent d'amélioration continue.

7 jours après la date de crémation le représentant de la famille du défunt reçoit un lien l'invitant à répondre à un questionnaire de satisfaction en ligne relatif à sa venue au crématorium.

Le délai de 7 jours permet à la famille d'avoir passé le temps d'émotion relatif au départ du défunt et de pouvoir répondre plus sereinement au questionnaire. Les familles sont libres de répondre aux questions qu'elles souhaitent. Les réponses sont collectées de manière transparente par l'application, sans intervention possible sur les résultats.

Chaque mois, la direction du crématorium dispose d'un rapport détaillé automatiquement généré par la plateforme et pouvant être transmis à l'Autorité Délégante.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026



Le questionnaire de satisfaction Famille dématérialisé

1. Avez-vous été globalement satisfait(e) de votre recueillement au crématorium ? ☆☆☆☆☆
2. Au moment d'organiser les obsèques, avez-vous reçu toutes les explications nécessaires pour organiser votre hommage ? **Oui / Non**
3. Avez-vous été contacté par notre crématorium avant votre venue ? **Oui / Non**
4. Avez-vous pu accéder facilement au crématorium ? **Oui / Non**
5. Avez-vous été satisfait(e) de l'accueil qui vous a été réservé lors de votre venue ? ☆☆☆☆☆
6. Le recueillement a-t-il été fait par votre opérateur funéraire ou le crématorium ? **Opérateur / Crématorium**
7. Avez-vous été satisfait de l'hommage rendu à votre défunt ? ☆☆☆☆☆
8. Avez-vous été satisfait(e) du temps de recueillement lors de la remise de l'urne ? ☆☆☆☆☆
9. La dispersion des cendres a-t-elle été organisée par le crématorium ? **Oui / Non**
10. Avez-vous été satisfait du temps de recueillement lors de la dispersion des cendres ? ☆☆☆☆☆
11. Recommanderiez-vous ce crématorium à vos proches ? 0 10

Les familles sont libres de répondre aux questions qu'elles souhaitent.

Le questionnaire est composé de questions graduées (de 1 à 5 étoiles selon ne niveau de satisfaction de la famille), ainsi que de questions à réponses plus fermées. Certaines réponses peuvent faire l'objet de questions complémentaires afin de préciser les premières évaluations saisies.

Dans un souci permanent d'amélioration continue, le groupe OGF a souhaité que cet outil puisse dorénavant instituer un dialogue direct entre l'équipe du crématorium. A l'issue du questionnaire la famille du défunt peut envoyer un message à l'équipe du crématorium afin d'engager un dialogue sur un sujet de son choix ou simplement communiquer sur son retour de l'expérience vécue.

Ce dialogue permet également une meilleure pédagogie aux familles vis-à-vis des périmètres d'action des différents intervenants sur l'ensemble du parcours de crémation du défunt, et pour le groupe OGF, le cas échéant, de mettre en place des actions correctives afin qu'un incident ne puisse plus se reproduire.

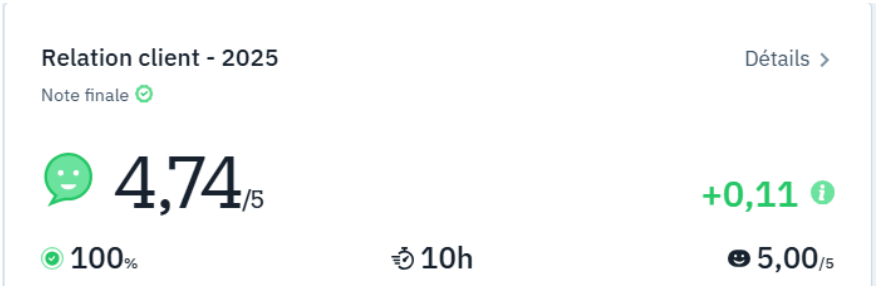
Ci-dessous la restitution des principaux indicateurs de satisfaction des familles au travers de plusieurs critères :

2.4.1.1. La note de relation client

La note de relation client, mesure l'appréciation par les familles de l'engagement des équipes dans la démarche d'écoute clients à travers un triptyque de critères tel que :

- Le taux de réponses aux messages et évaluations des familles
- Le délai moyen de réponses aux messages des familles
- L'évaluation de la qualité des réponses par les familles ayant souhaité échanger directement avec l'équipe du crématorium

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026



2.4.1.2. La note de satisfaction client

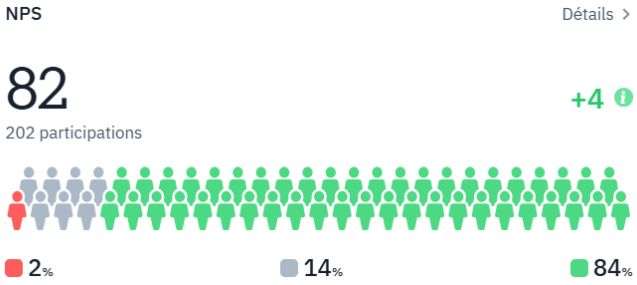
La note de satisfaction est une mesure clé du service rendu aux familles.



2.4.1.3. La note NPS (Net Promoter Score), la recommandation client

La NPS est un outil qui mesure sur une échelle de 0 à 10, la prédisposition de la famille à recommander le service funéraire du crématorium à un proche.
Le score est calculé sur la base des réponses données à la question « Recommanderiez-vous cet établissement à vos proches ? ». Selon la notation, un statut NPS est attribué :

- Détracteur (échelle de 0 à 6) ;
- Passif (échelle de 7 à 8) ;
- Promoteur (échelle de 9 à 10).



2.4.2. Registre d'appréciation du service

Un registre des appréciations est dorénavant mis à la disposition des familles et du public dans le hall d'accueil du crématorium. Il permet de recueillir les appréciations, remarques et suggestions relatives à la qualité du service et des prestations proposés et exécutés lors de la crémation.

Il convient de préciser que ce registre est utilisé comme un registre du souvenir sur lequel sont laissés des messages de sympathie destinés aux défunts et familles.

2.4.3. Les journées portes ouvertes ou invitations aux opérateurs

Un moment de convivialité a été partagé mi-janvier avec les OPF à l'occasion de la galette des rois.

En septembre, nous avons reçu les entreprises de pompes funèbres afin de leur présenter la réservation en ligne.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

2.4.4. Communication relative au crématorium

2.4.4.1. Les plaquettes de communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

2.4.4.2. La communication par les médias

La publicité pour la crémation n'est pas autorisée par la loi. Toutefois, afin de mieux faire connaitre le fonctionnement de votre établissement, ou accompagner les changements de mentalité autour de la crémation, il est tout à fait possible de communiquer autrement tout au long de l'année sur votre territoire.

A l'occasion d'évènements, de rencontres avec le personnel du crématorium, ou de travaux par exemple, nous pouvons vous proposer notre support ainsi que des éléments de communication adaptables à vos médias.

2.4.5. La visibilité WEB

2.4.5.1. Les recherches sur Google

Plus de 90% des recherches sur internet se font par le portail de Google.
Pour les crématoriums dont OGF détient la propriété de la fiche GMB (Google My Business), qui s'affiche sur la droite de l'écran des résultats de recherche d'un ordinateur ou en premier sur un smartphone, OGF recueille les données de flux web avec l'établissement.

Ci-dessous les volumes d'interactions avec la fiche du crématorium.

Interactions Google 2025	Crématorium de Rodez
Recherche Google - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un mobile.	4696
Recherche Google - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un ordinateur.	932
Google Maps - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un mobile.	2812
Google Maps - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un ordinateur.	372
Appels : Nombre d'interactions avec le bouton "Appeler" de votre fiche d'établissement.	663
Itinéraire : Nombre de demandes d'itinéraire effectuées depuis votre fiche d'établissement.	3483

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

2.4.5.2. La e-réputation sur internet



La réputation d'un établissement sur internet est devenue partie intégrante de la relation qu'un établissement peut avoir avec le public sans même avoir actionné quelque levier de communication de son propre chef. Internet est maintenant devenu pour chacun, le premier contact avec l'établissement et la première occasion de se faire un avis sur celui-ci, bien avant de le connaître parfois, voire sans jamais s'y rendre finalement.

La traduction concrète de cette e-réputation est la note Google de l'établissement ainsi que le suivi des avis donné par le public sur internet. Une note trop peu élevée ou des avis parfois malveillants peuvent fausser une réputation et affecter les collaborateurs de l'établissement.
Il faut en moyenne 4 avis positifs pour faire équilibre à un seul avis négatif.

OGF ne peut empêcher de faire apparaitre sur la fiche du crématorium des avis et notes déposés par directement par des internautes, aussi bons ou mauvais soient-ils.
En revanche, OGF s'appuie sur les avis véritables des familles ayant répondu aux questionnaires de satisfaction dématérialisés et leur propose d'en publier le résultat sur Google.

La note de e-réputation Google est également disponible dans le rapport mensuel CritizR.

Au jour de la rédaction de ce rapport la note du crématorium est de 5/5.

2.4.6. Elimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.
Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobiles, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2025, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **11 219.87 € pour 408 Kg** de métaux collectés le 23/09/2025.

Une valorisation vertueuse
Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

Au titre de l'année ou de l'antériorité, le montant de la valorisation des métaux de votre établissement a été versé à la fondation PFG :

- La somme de 11 219.87 € le 23/12/2025

Les projets solidaires soutenus par la Fondation PFG

Depuis 2009, la Fondation PFG soutient financièrement des structures d'intérêt général qui contribuent à améliorer l'accompagnement des personnes endeuillées, des personnes en fin de vie et de leurs aidants en France. La Fondation est aujourd'hui connue et reconnue des organisations mobilisées sur ces sujets. Chaque année, elles sont près de 150 à répondre à son appel à projets et depuis sa création plus de 750 projets ont été soutenus. Unique Fondation ayant choisi de dédier ses financements au deuil et à la fin de vie, elle est devenue un acteur primordial de la solidarité sur des sujets de société majeurs, qui sont en recherche constante de financement.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

Des soutiens impartiaux et transparents

Pour sélectionner les projets soutenus, la Fondation organise tous les ans, au printemps, un appel à projets. Ce fonctionnement permet de structurer la démarche de financement, d'assurer la transparence et le suivi des soutiens apportés et enfin, d'être visible auprès des organismes d'intérêt général concernés. Les projets sont évalués par des instructeurs professionnels. Ces derniers font des recommandations de soutien, selon des critères impartiaux liés à la vocation de la Fondation et la qualité des projets, pour faciliter les délibérations des décisionnaires.
La Fondation PFG est présidée par Fabian De Lacaze, Directeur marques et communication OGF, et son Comité exécutif est composé de 8 membres : 5 collaborateurs d'OGF et 3 experts extérieurs, spécialistes du deuil et de la fin de vie.

Sous égide Fondation de France
La Fondation PFG est une entité indépendante dans son fonctionnement et dans le choix des associations qu'elle soutient. Elle compte notamment parmi les 945 fondations sous l'égide de la Fondation de France, le premier réseau de philanthropie sur le territoire national.
La Fondation de France joue un rôle de conseil auprès de la Fondation PFG, elle gère ses comptes, encadre l'éligibilité des dossiers de demande de dons et s'assure du respect du cadre du mécénat.

Le deuil et la fin de vie mieux pris en charge en France et sur votre territoire

Dans le cadre du dernier appel à projets (2023), la Fondation PFG soutient **67 projets** partout en France pour un montant total de **plus de 498 330 €**.

Plus particulièrement sur votre territoire de l'Occitanie, la Fondation PFG a versé 57 700 € à :

Nom de l'association	Titre / Résumé du projet	Montant accordé
Association pour le développement des Soins Palliatifs dans l'Aude (ASP-Aude)	Accompagnement des personnes endeuillées. Mise en place d'équipes dédiées de bénévoles ayant reçu une formation spécifique pour accompagner les personnes endeuillées qui en ressentent le besoin. Le projet concerne la formation de ces bénévoles, la mise en place des accompagnements et du soutien des bénévoles (groupes de parole).	1 000.00 €
Association pour le développement des soins palliatifs l'Olivier	Titre : L'accompagnement des personnes endeuillées Résumé : Consolider et pérenniser le pôle deuil de notre association sur les Pyrénées Orientales, organsiner une formation de perfectionnement au profit de nos bénévoles d'accompagnement deuil et répondre aux demandes de développement des cafés-deuil et de formation deuil sur Narbonne, Carcassonne et Béziers.	2 300.00 €
Compagnie Grasparossa	Lucia, éloge aux femmes obstinées - Projet conçu avec l'ADAPEI de l'Ariège. Ateliers (expression corporelle, vocale et arts plastiques), cercles de paroles, cafés-deuil. Récolte de témoignages pour la réalisation d'un film documentaire. Création d'une exposition (témoignages, arts plastiques, photos, vidéo). Conférence-débat (avec association Vivre son Deuil), diffusion du spectacle Lucia, éloge aux femmes obstinées. Lien vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=CNL_UvDUcqI&t=2s	10 000.00 €
Dispositif d'Appui à la Coordination de l'Hérault – DAC 34	« Les approches complémentaires en soins palliatifs» Les approches complémentaires désignent un ensemble de soins et de soutiens qui complètent les traitements spécifiques tout au long de la maladie. Elles visent à améliorer la qualité de vie des patients en prenant en compte leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux. Elles s'adressent aux patients, leurs aidants, ainsi qu'aux personnes en deuil accompagnées par les équipes de soins palliatifs du DAC 34. Les approches complémentaires de l'association sont : la socio esthéticienne, l'hypnothérapie, l'ergothérapie, la musicothérapie, la coiffure, la podologie, la réflexologie, l'art thérapie, le massage bien être, la sophrologie, la socio coiffure, la médiation animale, l'écriture créative et l'art plastique.	15 000.00 €
ETRE LA TOULOUSE	Groupe d'entraide personnes endeuillées après suicide 11 séances mensuelles de 2 heures, de septembre 2025 à juin 2026, afin d'offrir aux personnes l'occasion de se retrouver périodiquement, de tisser des liens entre-elles, pour suivre un cheminement psychique ensemble. Les groupes d'entraide leur permettront de partager leur vécu et de franchir ensemble les étapes du processus de deuil, à leur rythme et en se donnant des échéances, dans une élaboration psychique guidée. Deux intervenants bénévoles formés et expérimentés encadrent ce groupe.	1 200.00 €
L'APPART	"Accompagnement psychologique des parents en deuil périnatal et post-natal" : - Groupes de parole et d'accompagnement psychologique hebdomadaires pour les parents en deuil périnatal et en deuil post-natal - Groupes de parole mensuels à destination des pères/coparents n'ayant pas porté le bébé. Ces groupes sont animés par des psychologues expérimentées et formées spécifiquement à ces questions. - Co-organisation avec les parents en deuillés d'une journée de sensibilisation au deuil périnatal et post-natal	20 000.00 €
Les Envolées Clowns Hospitaliers	Une fin de vie au cœur de la vie. Un duo de clowns hospitaliers professionnels intervient dans les services de Médecine Soins de Suite et de Rééducation et Unité de Soins de Longue Durée au Centre Hospitalier de Gimont (Gers), avec un programme de 20 interventions, réalisées en 10 journées pendant 6 mois (2 interventions par mois). Elles sont organisées par les équipes soignantes. Le duo de clowns rencontre, au chevet et en salon, des personnes en soins palliatifs hospitalisées en USLD et en SSR. Nous offrons ainsi aux soignants et aux familles présentes un regard nouveau sur la personne, sollicitée dans ses étincelles de vie, pleine de sa vérité.	6 200.00 €
Vivre Son Deuil Montpellier	Formation et supervision des bénévoles ainsi que des futurs bénévoles de l'association.	2 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

En parallèle de l'appel à projets, la Fondation PFG soutient également des projets d'envergure nationale nécessitant un financement sur plusieurs années. Depuis la fin d'année 2020, la Fondation est engagée à hauteur de 500 000 € sur 5 ans auprès d'**Helebor** pour développer la démarche palliative dans toute la France ; à partir de 2023, **Visitatio – Voisins & Soins** bénéficie d'un soutien de 180 000 € sur 3 ans pour accompagner les personnes en fin de vie à leur domicile, à travers le développement de réseaux de bénévoles et de professionnels soignants spécialisés en soins palliatifs.

2.4.1. La Certification de Service Qualicert®

Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée en décembre 2018 par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 03/04/2023.
Une copie du certificat est jointe en annexe 4.

2.4.2. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).



La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société FIDUCIAL, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.

2.5. LE COMPTE RENDU TECHNIQUE

2.5.1. L'équipement de crémation

Le crématorium dispose d'un four référence FT III avec 1 ligne de filtration FT simple.

2.5.2. Les maintenances, interventions et travaux de l'année

Les travaux d'entretien des fours de crémation et de la ligne de traitement et de filtration des émissions atmosphériques sont assurés par la société FACULTATIEVE TECHNOLOGIES (constructeur des fours et de la ligne). Le contrat garantit 2 visites annuelles préventives, dans lesquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage des équipements.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de pallier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation des équipements de crémation.

Vous trouverez ci-dessous le détail de toutes les interventions du mainteneur :

Type d'intervention	Interventions	Date de début	Date de fin
Dépannage	Problème O2	16/01/2025	16/01/2025
Dépannage	Probleme tirage	16/01/2025	16/01/2025
Dépannage	Problème O2	06/02/2025	07/02/2025
Maintenance	FT III + FGTS +HSC	03/03/2025	07/03/2025
Dépannage	Remplacementgrille décendrage	10/04/2025	10/04/2025
Dépannage	Trappe décendrage bloquée	28/05/2025	28/05/2025
Dépannage	Trappe décendrage bloquée	08/07/2025	08/07/2025
Dépannage	Compresseur ne gonfle pas	29/08/2025	29/08/2025
Fumisterie	+ cendrier + MNA Complet+ Dalle P(	15/09/2025	26/09/2025
Maintenance	FTIII n°1 + FGTS n°1 + HSC	23/09/2025	26/09/2025
Dépannage	rallonger bras	23/09/2025	23/09/2025
Dépannage	pbl O2	30/09/2025	30/09/2025
Dépannage	pbl O2	02/10/2025	03/10/2025
Dépannage	vis evac réactif en défaut	10/11/2025	10/11/2025
Dépannage	trappe descendrage bloqué	29/12/2025	29/12/2025

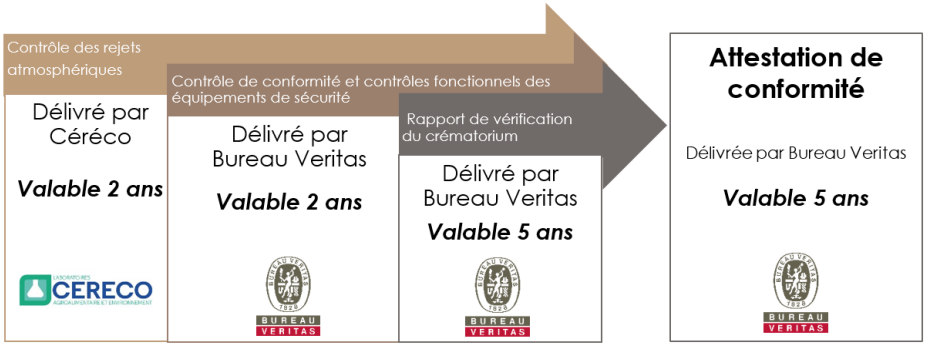
2.5.3. Les contrôles règlementaires

Conformément à l'article D2223-102 du code général des collectivités territoriales, le crématorium est soumis à une visite de conformité par l'organisme de contrôle accrédité Bureau Veritas. Cette visite de conformité porte sur le respect des prescriptions prévues aux articles D. 2223-100 (caractéristiques techniques relatives aux parties publiques et techniques d'un crématorium) et D. 2223-101(respect des prescriptions applicables aux rejets gazeux).

Le contrôle de conformité et de sécurité de l'équipement de crémation est délivré pour une durée de deux ans par Bureau Veritas.
Le contrôle des rejets atmosphériques gazeux est réalisé par l'organisme de contrôle CERECO. Le certificat est valable deux ans également.

Au vu des deux contrôles précités ainsi que du rapport de vérification du crématorium, l'attestation de conformité du crématorium est délivrée par Bureau Veritas.

Le décret n° 2023-264 du 11 avril 2023 relatif aux prescriptions techniques des crématoriums a fait passer la durée de validité de l'attestation de conformité des équipements de crémations de 6 ans à 5 ans pour tous les contrôles effectués à partir du 1er juin 2023.



Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

Ci-dessous les contrôles en cours de validité :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	**Périodicité (en années)**	**Échéance**	**Date prévisionnelle théorique du contrôle :**
11/12/2024	2	10/12/2026	3ème trimestre 2026

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	**Périodicité (en années)**	**Échéance**	**Date prévisionnelle théorique du contrôle :**
04/09/2024	2	03/09/2026	3ème trimestre2026

Conformité du bâtiment (CR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	**Périodicité (en années)**	**Échéance**	**Date prévisionnelle théorique du contrôle :**
02/12/2020	6	03/12/2026	4ème trimestre 2026

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

3. LE RAPPORT ANNUEL : DEUXIEME PARTIE : LE COMPTE RENDU FINANCIER

3.1. LE COMPTE RENDU FINANCIER

3.1.1. Les tarifs des prestations du service public

Les tarifs pratiqués en 2025 ont été les suivants :

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

En euros	Tarifs au 1er janvier 2025		
	TARIF HT	TVA 20.00%	TARIF TTC
I - CREMATION			
Crémation adulte	734.51 €	146.90 €	881.41 €
Crémation jeune enfant (de 1 à 12 ans)		Gratuit	
Crémation très jeune enfant (de 0 à 1 an)		Gratuit	
Crémation des restes d'exhumation -5 ans après inhumation	734.51 €	146.90 €	881.41 €
Crémation des restes d'exhumation +5 ans après inhumation(y compris utilisation salle de cérémonie)	480.38 €	96.08 €	576.46 €
Crémation des pièces anatomiques : conteneur de 30 Kg et 100 litres maximum	480.38 €	96.08 €	576.46 €
Crémation des pièces anatomiques : conteneur de 60 Kg et 200 litres maximum	734.51 €	146.90 €	881.41 €
Crémation indigent*		Gratuit	
II - CEREMONIE			
Location de la salle de cérémonie pour un hommage simple (30 min)	60.87 €	12.17 €	73.04 €
Location de salle de cérémonie pour un hommage personnalisé non suivi d'une crémation (1h)	182.64 €	36.53 €	219.17 €
Location salle de cérémonie pour un hommage prolongé (de 30 min à 1h)	182.64 €	36.53 €	219.17 €
Prestations de cérémonie (maître de cérémonie du crématorium)	66.63 €	13.33 €	79.96 €
III - REMISE D'URNE			
Réceptacle à cendres identifié : urne cinéraire		Gratuit	
Remise de l'urne		Gratuit	
IV - DISPERSION DES CENDRES			
Dispersion des cendres au jardin du souvenir du cimetière de Rodez	33.21 €	6.64 €	39.85 €
V - DEPOT DE L'URNE			
Dépôt provisoire de l'urne jusqu'à 12 mois		Gratuit	
VI - PLATEAU D'INTRODUCTION			
Plateau d'introduction pour les cercueils faits de matériaux autres que le bois	56.65 €	11.33 €	67.98 €

**domicilié à Rodez/domicilié à Rodez et décédé en dehors de Rodez/domicilié en dehors de Rodez et décédé à Rodez*

3.1.2. La révision des tarifs

Conformément au contrat de Délégation de Service Public, la grille tarifaire a été révisée selon la formule contractuelle.
Par un commun accord, il a été décidé de maintenir les tarifs appliqués en 2024 sur l'exercice 2025.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

3.2. COMPTE DE RESULTAT

3.2.1. Les règles comptables

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2025 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

3.2.2. Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en euros hors taxes sur les exercices des années civiles 2025 et 2024.

	2024	2025	VAR 2024/2025
CHIFFRE D'AFFAIRES	648 376	652 819	4 442
Crémations	571 808	578 031	6 223
Chambres funéraires			0
Autres prestations (salle omniculte, dispersion, suppément)	76 568	74 787	-1 781
CHARGES D'EXPLOITATION	500 989	463 211	-37 778
Autres achats et charges externes	358 501	334 189	-24 312
Energie	58 956	41 535	-17 420
Fournitures d'entretien et petit équipement	2 977	3 296	319
Entretien des locaux et nettoyage	21 927	21 643	-284
Maintenance des équipements de crémation	24 522	40 617	16 095
Assurances	4 036	4 430	394
Personnel	111 992	93 676	-18 315
Honoraires CAC	0	0	0
Assistance technique / frais de siège	53 815	52 942	-873
Frais de télécommunication et services bancaires	192	182	-10
Redevances	75 556	73 253	-2 303
Autres charges	4 530	2 615	-1 915
Impôts, taxes et versements assimilés	**42 966**	**29 501**	**-13 466**
Contribution foncière entreprise	10 603	10 718	115
C3S	1 037	1 045	7
CVAE	1 026	1 174	148
Taxe fonciere	30 300	16 564	-13 736
Dotations aux amortissements	**99 521**	**99 521**	**0**
RESULTAT D'EXPLOITATION	147 388	189 608	42 220
Autres produits d'exploitation (gestion courante, intérêts mandat de trésorerie)	**0**	**0**	**0**
Charges financières	**0**	**0**	**0**
Intérêts sur emprunts et dettes	0	0	0
Intérêts des comptes courants associés et intérêts bancaires	0	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	147 388	189 608	42 220
Dotations exceptionnelles aux amortissements dépréciations et provisions	**0**	**0**	**0**
Impôts sur les bénéfices	**38 070**	**48 976**	**10 905**
			0
RESULTAT après IS	109 317	140 632	31 315

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

3.3. COMMENTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT

3.3.1. Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction du système de facturation GESCO.

Pour l'année 2025, le chiffre d'affaires du crématorium s'élève à **578 031 €,** pour 795 crémations facturées contre 571 808 €, pour 790 crémations en 2024.

Le chiffre d'affaires « crémation » augmente de **1%,** et le nombre de crémation de **1%.**

Le chiffre d'affaires des autres produits se porte quant à lui à **74 787 €** sur 2025 contre 76 568 € en 2024 soit une baisse de **2%.**

Le chiffre d'affaires de 2025 est détaillé comme suit :

Répartition du CA	2024		2025		Var. CA%
	Nb	CA	Nb	CA	
CA Crémations					
Crémation adultes	778	571 328 €	785	576 590 €	1%
Crémation enfants	8	0 €	7	0 €	
Crémation indigents	3	0 €	0	0 €	
Crémation reliquaire d'exhumations	1	480 €	3	1 441 €	200%
Crémation pièces anatomiques	0	0 €	0	0 €	
Boîte à ossement	0	0 €	0	0 €	
Sous-total CA Crémation	***790***	***571 808 €***	***795***	***578 031 €***	***1%***
CA Autres prestations					
Dispersions de cendres	13	432 €	9	299 €	-31%
Location de la salle de cérémonie	706	46 983 €	704	46 871 €	0%
Dépôt temporaire d'urne	0	0 €	0	0 €	
Prestation de cérémonie	430	28 644 €	406	27 052 €	-6%
Plateau d'introduction	9	509 €	10	566 €	11%
Sous-total CA Autres produits	***1 158***	***76 568 €***	***1 129***	***74 787 €***	-2%
CA Total	**1 948**	**648 376 €**	**1 924**	**652 819 €**	**1%**

Le chiffre d'affaires total est de **652 819 €** en 2025 contre 648 376 € en 2024, soit une augmentation de 1% (+ 4 442 € due à un effet volume de + 4 305 € et un effet prix de + 137 €).

Nous dénombrons 797 crémations réalisées pour 795 crémations facturées. 1 crémation adulte n'a pas été facturée sur l'année 2025 et 1 crémation indigent non prise en compte.

3.3.2. Autres achats charges externes

3.3.2.1. Charges d'énergie

Gaz

La consommation de gaz correspond aux factures du crématorium.
Le coût total du gaz pour l'année 2025 ressort à **26 266 €**, soit un coût par crémation de **33,04 €**.

En euros HT	2024	2025
Coût du gaz	37 898	26 266
Coût unitaire par crémation	47,97	33,04

Nous avons adopté des bonnes pratiques et mises en place actions pour mieux maîtriser la consommation d'énergie (gaz et électricité), notamment : la surveillance du cycle de crémation, la réduction du temps de préchauffage, ainsi que la réduction du temps d'attente entre chaque crémation, éteindre les lumières, etc.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

Electricité

La consommation d'électricité mentionnée correspond aux factures du crématorium.
Le coût total de l'électricité pour l'année 2025 s'élève à **15 046 €**, soit **18,93 €** par crémation.

En euros HT	2024	2025
Coût de l'électricité	20 761	15 046
Coût unitaire par crémation	26,28	18,93

Eau

La consommation d'eau s'élève à **223 €** en 2025 contre 297 € en 2024.
La charge est sur la base de factures reçues.

En euros HT	2024	2025
Coût d'eau	297	223
Coût unitaire par crémation	0,38	0,28

Fournitures d'entretien et petit équipement

Cette charge correspond à la maintenance de l'imprimante, la location de la fontaine à eau et de consommables pour les boissons proposées aux familles ainsi qu'aux achats de fournitures administratives et d'entretien.

Le coût total est de **3 296 €** contre 2 977 € en 2024.

	2024	2025
Fontaine à eau (CHATEAU D'EAU) & distributeur de boissons	810	1 124
Fournitures administratives (JPG, STACI, NDF)	1 609	989
Achat habillement (OX BRIDGE, …)	0	594
Pierres réfractaires (WILLIBALD VOLSING)	558	589
TOTAL	**2 977**	**3 296**

Entretien des locaux et nettoyage

Le poste regroupe tous les frais liés à l'entretien du crématorium. Le montant s'élève à **21 643 €** en 2025 contre 21 927 € en 2024.

Ce poste regroupe :

	2024	2025
Entretien des locaux et des vitres (PEI, DERICHEBOURG)	15 083	16 672
Entretien des espaces verts (EUROGAZON)	3 517	2 405
Maintenance incendie (EUROFEU, DESAUTEL)	678	1 243*
Maintenance de la climatisation (CLIM MAG)	483	850
Télésurveillance (PTI TELESURVEILLANCE)	287	321
Achat de vêtement de travail (MABEO, BRAGARD)	1 114	152
Maintenance de défibrillateur (D SECURITE GROUPE)	79	0
Divers, entretiens et réparations	686	0
TOTAL	**21 927**	**21 643**

* dont 513 € de remplacement de batteries

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

Maintenance des équipements de crémation

Les dépenses réalisées pour l'entretien de l'équipement de crémation s'élèvent à **40 617 €** contre 24 552 € en 2024.

Elles regroupent :

	2024	2025
Maintenance des équipements de crémations (FACULTATIEVE)	23 822	30 141
Seaux de réactifs et fûts métalliques (FACULTATIEVE)	0	3 852
Contrôle des rejets atmosphériques (CERECO)	0	3 220
Traitement réactifs usagés (SOLITOP)	0	2 834
Contrôle et maintenance chambre froide et équipements (HYGECO)	0	570
Contrôle des installations funéraires (funéraire de France)	700	0
TOTAL	**24 522**	**40 617**

Le forfait maintenance est dorénavant calculé selon le volume des crémations et maintenant imputé dans les comptes.

La charge de maintenance a augmenté suite à la forte hausse du coût unitaire de maintenance du fournisseur (+33.26% à parti d'avril 2025).

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **4 430 €** en 2025 contre 4 036 € en 2024 pour le crématorium de Rodez.

Personnel

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2025 à **93 676 €** contre 111 992 € en 2024.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

EXPLOITATION	Heures Travaillées	Heures Payées	Total Brut	Total Charges	Total MS
2024	2 981	3 401	56 350	18 196	74 546
2025	3 311	3 640	58 367	17 152	75 519

hors polyvalence et participation

ENCADREMENT	Total Brut	Total Charges	Total MS
2024	23 688	10 035	33 723
2025	11 580	4 819	16 399

Assistance technique / frais de siège

Les frais sur 2025 s'élèvent à **52 942 €** contre 53 815 € en 2024 et couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique…

Frais de télécommunication et services bancaires

Le poste s'élève à **182 €** sur 2025, contre 192 € en 2024.

Depuis 2012, les frais postaux sont compris dans les frais d'administration générale. En effet, la direction comptable d'OGF a admis et décidé que ces frais d'affranchissement étaient compris dans les frais d'administration. Néanmoins, les comptes peuvent comporter des frais postaux liés à des envois ponctuels.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

Redevance collectivité

Le montant total de la redevance est de **73 253 €** en 2025 contre 75 556€ en 2024.

Chiffres d'affaires 2025		652 818.65 €
Redevances fixe 2025 (RF)		
Détails du calcul		
ICC0		1664
ICC T2 2025		2086
Taux de variation ICC 8630	= ICC T2 2025/ICC0	
Taux de variation ICC 8631		1.253605769
RF	=1.2536057692X 35 0000 €	
RF 2025		**43 876.20 €**
Redevances variable 2025 (RV)		
RV	= 4.5 % X chiffres d'affaires 2025	
RV		**29 376.84 €**
Total redevances		**73 253.04 €**

Autres charges

Ce poste comprend les frais de déplacements, les frais liés au véhicule et les frais liés aux réceptions sur site et s'élève à **2 615 €** contre 4 530 € en 2024.

	2024	2025
Frais liés au véhicule	3 360	1 778
Audit crématorium (RESEAULUTION)	0	573
Pressing	179	262
Perte / gain sur écart de règlement	2	2
Divers (fournitures cafeteria)	549	0
Temps de mémoire	440	0
TOTAL	**4 530**	**2 615**

Impôts, taxes et versements assimilées

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **29 501 €** en 2025 contre 42 966 € en 2024 et comprennent la Contribution Economique Territoriale (CET), la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

La CFE s'élève à **10 718 €** sur 2025 contre 10 603 € en 2024.

La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 0.28% plus une taxe additionnelle de 9.23%.
Pour 2025, la CVAE se porte ainsi à **1 174 €** contre 1 026 € en N-1.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle).
Cette taxe s'élève à **1 045 €** en 2025, contre 1 037 € en 2025.

Taxe foncière :

Le montant de la taxe foncière pour l'année 2025 est de **16 564 €**, contre 30 300 € (2023 et 2024) en 2024.

Dotations aux amortissements

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.
Les dotations sont de **99 521 €** contre 99 521 € en 2024.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en **annexe 1.**

Impôts sur les sociétés

Le taux d'imposition en 2025 est de 25.83% pour OGF.
Il ne s'applique qu'en cas de résultat positif.

3.4. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

État de variation de patrimoine

La mise en service du crématorium de Rodez a été réalisée le 27/01/2020 pour une durée de 30 ans.

En 2025 il n'y a pas d'acquisitions d'immobilisations.
Le tableau immobilisations et des amortissements est présenté en annexe 1

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

4. PERSPECTIVES 2026

Services

Optimisation du planning et davantage de flexibilité pour les opérateurs funéraires grâce à la réservation en ligne.

Optimisation énergétique

Nous continuons de surveiller et d'améliorer notre empreinte écologique et économique par rapport à notre consommation de gaz.

Nouvelle organisation opérationnelle

La réorganisation juridique d'OGF SAS avec la création d'une entité liée au Services Funéraires et une liée au Crématoriums (OGF Services Funéraires et OGF Crématoriums) est intervenue au 1*er* novembre 2025.

Au 1*er* avril 2026, une organisation dédiée à la gestion des crématoriums a été mise en place au sein d'OGF Crématoriums. Ainsi, tous les services spécialisés dans cette activité, notamment la direction des crématoriums du Groupe et une direction comptable dédiée ont été rattachées à cette entité juridique afin de la rendre indépendante.

D'un point de vue opérationnel, une organisation dédiée a été mise en place : la Direction des Opérations Crématoriums dont le directeur est Monsieur Etienne CHEDOTAL.

Avec cette nouvelle organisation, le Groupe OGF dispose de spécialistes totalement dédiés à la gestion des contrats de concession, indépendant de son autre métier des Services funéraires et de ses enseignes commerciales (PFG, Roblot, Dignité Funéraire).

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

ANNEXE 1 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024

Num Immo. OGF	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Amortiss cumulés N-1	Vnc N-1	Dotations 2025	Amortiss cumulés 2025	VNC 2025
305CFO202602889	GROS OEUVRE	27/01/2020	453 700	359	27/12/2049	74 695	379 005	15 165	89 861	363 839
305CFO202601510	FOUR FT III + LIGNE DE FILTRATION	27/01/2020	422 248	359	27/12/2049	69 517	352 731	14 114	83 631	338 617
305CFO202600037	TERASSEMENT VRD	27/01/2020	264 432	359	27/12/2049	43 535	220 897	8 839	52 374	212 058
305CFO202601179	COUVERTURE ET BARDAGE ZINC -ETANCHEITE	27/01/2020	200 000	359	27/12/2049	32 927	167 073	6 685	39 612	160 388
305CFO202604010	MAITRISE D'OEUVRE	27/01/2020	186 417	359	27/12/2049	30 691	155 726	6 231	36 922	149 495
305CFO202601093	REBRIQUETAGES FOUR	27/01/2020	55 000	108	27/01/2029	29 612	25 388	6 111	35 723	19 277
305CFO202604008	TRAVAUX ELECTRICITE	27/01/2020	115 310	359	27/12/2049	18 984	96 326	3 854	22 839	92 471
305CFO202600602	MENUISERIE INTERIEUR BOIS	27/01/2020	105 440	359	27/12/2049	17 359	88 081	3 524	20 883	84 557
305CFO202600089	MOBILIER- BANCS - PUPITRES	27/01/2020	34 000	120	27/01/2030	16 475	17 525	3 400	19 875	14 125
305CFO202602296	OSSATURE BOIS CHARPENTE	27/01/2020	80 000	359	27/12/2049	13 171	66 829	2 674	15 845	64 155
305CFO202603448	PORTES	27/01/2020	73 426	359	27/12/2049	12 089	61 337	2 454	14 543	58 883
305CFO202602297	CHARPENTE METALLIQUE	27/01/2020	68 400	359	27/12/2049	11 261	57 139	2 286	13 547	54 853
305CFO202600031	CLOISONS SECHES PLATERIE	27/01/2020	56 466	359	27/12/2049	9 296	47 170	1 887	11 184	45 283
305CFO202604068	MOBILIER	27/01/2020	18 790	120	27/01/2030	9 105	9 685	1 879	10 984	7 806
305CFO202603446	VENTILATION SIMPLE ET DOUBLE FLUX	27/01/2020	52 021	359	27/12/2049	8 564	43 457	1 739	10 303	41 718
305CFO202602362	SONO VIDEO	27/01/2020	17 768	120	27/01/2030	8 610	9 158	1 777	10 387	7 382
305CFO202604007	CARRELAGE - FAIENCE	27/01/2020	43 992	359	27/12/2049	7 243	36 749	1 470	8 713	35 279
305CFO202601731	TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT THERMIQUE	27/01/2020	40 099	359	27/12/2049	6 602	33 497	1 340	7 942	32 156
305CFO202603449	TRAVAUX FINITIONS - SERRURERIE	27/01/2020	37 980	359	27/12/2049	6 253	31 728	1 269	7 522	30 458
305CFO202602258	CELLULE REFRIGEREE CERCEUIL	27/01/2020	12 600	120	27/01/2030	6 105	6 495	1 260	7 365	5 235
305CFO202602304	TRAVAUX FINITIONS - MACONNERIE	27/01/2020	34 864	359	27/12/2049	5 740	29 124	1 165	6 905	27 959
305CFO202600034	ESPACE VERTS CLOTURES	27/01/2020	28 396	359	27/12/2049	4 675	23 721	949	5 624	22 772
305CFO202604001	APPEL D'OFFRE CONTRAT DSP RODEZ	27/01/2020	25 000	359	27/12/2049	4 116	20 884	836	4 952	20 048
305CFO202601733	PEINTURE	27/01/2020	20 256	359	27/12/2049	3 335	16 921	677	4 012	16 244
305CFO202600595	MAITRISE D'OEUVRE-2	27/02/2020	20 713	358	27/12/2049	3 361	17 352	694	4 055	16 658
305CFO202602886	ALCOVE	27/01/2020	19 220	359	27/12/2049	3 164	16 056	642	3 807	15 413
305CFO202602885	TRAVAUX DE PLOMBERIE SANITAIRE	27/01/2020	16 991	359	27/12/2049	2 797	14 194	568	3 365	13 626
305CFO202603441	CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS	27/01/2020	15 200	359	27/12/2049	2 502	12 698	508	3 011	12 189
305CFO202600603	TRAVAUX FINITIONS - ELECTRICITE	27/01/2020	14 824	359	27/12/2049	2 441	12 384	495	2 936	11 888
305CFO202601176	TRAVAUX FINITIONS - VEGETALISATION	27/01/2020	11 591	359	27/12/2049	1 908	9 683	387	2 296	9 295
305CFO202603447	AMENAGEMENT DECORATIF	27/01/2020	11 372	359	27/12/2049	1 872	9 500	380	2 252	9 120
305CFO202602888	TRAVAUX FINITIONS - MENUISERIE	27/01/2020	10 375	359	27/12/2049	1 708	8 667	347	2 055	8 320
305CFO202600032	FAUX PLAFOND	27/01/2020	9 590	359	27/12/2049	1 579	8 011	321	1 899	7 690
305CFO202600596	ESPACE VERTS CLOTURES -2	27/01/2020	9 196	359	27/12/2049	1 514	7 682	307	1 822	7 375
305CFO202602364	MOBILIER EXTERIEUR - BUTON INSDUSTRIES	06/03/2020	3 242	120	06/03/2030	1 536	1 705	324	1 860	1 381
305CFO202600036	TAXE AMENAGEMENT	27/01/2020	8 052	359	27/12/2049	1 326	6 726	269	1 595	6 457
305CFO202602880	TAXE AMENAGEMENT-2	31/03/2020	8 050	357	31/12/2049	1 286	6 764	271	1 557	6 493
305CFO202600601	TRAVAUX DE DISTRIBUTION GAZ	27/01/2020	6 889	359	27/12/2049	1 134	5 755	230	1 364	5 525
305CFO202601175	MISSION CORDINATION SECURITE PROTECTIO	27/01/2020	4 778	359	27/12/2049	787	3 991	160	946	3 831
305CFO202600033	SERRURERIE	27/01/2020	4 734	359	27/12/2049	779	3 954	158	938	3 796
305CFO202600594	SONDAGE PRESSIOMETRIQUES	27/01/2020	4 470	359	27/12/2049	736	3 734	149	885	3 585
305CFO202602887	SIGNALETIQUE	27/01/2020	3 971	359	27/12/2049	654	3 317	133	786	3 185
305CFO202600593	AMC COMMUNICATION VISUELLE	27/01/2020	3 966	359	27/12/2049	653	3 313	133	786	3 181
305CFO202602363	MOBILIER	27/01/2020	1 362	120	27/01/2030	660	702	136	796	566
305CFO202602941	MOBILIER EXTERIEUR	27/01/2020	1 260	120	27/01/2030	611	649	126	737	523
305CFO202601168	PARUTION PRESSE LOCALE ENQUETE PUBLIQU	27/01/2020	3 580	359	27/12/2049	589	2 991	120	709	2 871
305CFO202603451	TRAVAUX FINITIONS - PEINTURE	27/01/2020	3 466	359	27/12/2049	570	2 895	116	686	2 779
305CFO202600025	AMENAGEMENT ESPACES VERTS	25/02/2020	3 400	359	25/01/2050	551	2 849	114	664	2 736
305CFO202600604	TRAVAUX FINITIONS - VITROPHANIE	27/01/2020	3 073	359	27/12/2049	506	2 567	103	609	2 464
305CFO202603453	RACCORDEMENT INSTALLATION ELECTRIQUE	27/01/2020	2 259	359	27/12/2049	372	1 887	75	447	1 812
305CFO202601177	TRAVAUX FINITIONS - FAUX PLAFOND	27/01/2020	1 859	359	27/12/2049	306	1 553	62	368	1 491
305CFO202601167	COMMISSAIRE ENQUETEUR	27/01/2020	1 577	359	27/12/2049	260	1 317	53	312	1 265
305CFO202601732	VENTILATION	27/01/2020	1 575	359	27/12/2049	259	1 316	53	312	1 263
305CFO202603439	REDEVANCE ARCHEOLOGUE	27/01/2020	1 461	359	27/12/2049	241	1 220	49	289	1 172
305CFO202602585	BRANCHEMENT ET COMPTEURS EAU	01/11/2020	586	96	01/11/2028	299	287	73	373	214
305CFO202600372	BOUCLIER DE PROTECTION	27/01/2020	1 250	359	27/12/2049	206	1 044	42	248	1 003
305CFO202604009	RACCORDEMENT CONDUIT GAZ	27/01/2020	1 193	359	27/12/2049	196	996	40	236	957
305CFO202600597	TERRASSEMENT - VRD -2	27/02/2020	1 150	358	27/12/2049	187	963	39	225	925
305CFO202600605	MENUISERIE-SERRURERIE-CLOISON-ELECTRICIT	27/01/2020	963	359	27/12/2049	158	804	32	191	772
305CFO202603452	SECURITE EXTINCTEURS	27/01/2020	850	359	27/12/2049	140	710	28	168	682
305CFO202600035	SUIVI GEOTECHNIQUE	27/01/2020	800	359	27/12/2049	132	668	27	159	642
305CFO202602299	ALCOVE - COMPLEMENT	27/01/2020	780	359	27/12/2049	128	652	26	154	626
305CFO202601178	RACCORDEMENT LIGNE TELEPHONIQUE	27/01/2020	760	359	27/12/2049	125	635	25	151	609
305CFO202603450	TRAVAUX FINITIONS - PEINTURE EXTERIEUR	27/01/2020	705	359	27/12/2049	116	589	24	139	565
305CFO202601169	CHARPENTE METALLIQUE -2	10/04/2020	600	357	10/01/2050	95	505	20	115	485
305CFO202602305	TRAVAUX FINITIONS - PLOMBERIE	27/01/2020	546	359	27/12/2049	90	457	18	108	438
305CFO202603440	ATTESTATION RECEPTION DES TRAVAUX	27/01/2020	520	359	27/12/2049	86	434	17	103	417
305CFO202602298	ATTESTATION REGLEMENTAIRES	27/01/2020	500	359	27/12/2049	82	418	17	99	401
305CFO202603184	MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE P12-23	01/01/2023	161	96	01/01/2031	40	121	20	60	101
	TOTAL AMORTISSEMENTS TECHNIQUES		**2 670 066**			**488 702**	**2 181 364**	**99 521**	**588 223**	**2 081 843**

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

ANNEXE 2 : HABILITATION DU CREMATORIUM

PRÉFÈTE
DE L'AVEYRON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté et de la légalité

SERVICE DE LA CITOYENNETÉ
PÔLE AGRÉMENTS ET DROITS À CONDUIRE

Arrêté n° du 15 JAN. 2026

12-2026-01-15-00003

Objet : renouvellement de l'habilitation dans le domaine funéraire de la SAS « SOCIETE DES CREMATORIUMS »
253 avenue de Bamberg – 12000 Rodez

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2223-19 à L2223-46 ;R2223-56 à R2223-65 ;

VU le décret du 06 novembre 2024 nommant Madame Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, préfète de l'Aveyron, ensemble l'arrêté du 27 octobre 2025 portant délégation de signature à Mme Véronique ORTET, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

VU la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 20 décembre 2025 par Monsieur Patrice TALAZAC, gérant de l'établissement funéraire exploité sous le nom commercial et sous l'enseigne «SOCIETE DES CREMATORIUMS » ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

-ARRETE-

Article 1er : L'établissement de pompes funèbres exploité sous le nom commercial et sous l'enseigne « SOCIETE DES CREMATORIUMS » sis 253 avenue de Bamberg – 12000 Rodez (12000) et représenté par Monsieur Patrice TALAZAC est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

9° Gestion d'un crématorium.

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : pref-professions-reglementees-route@aveyron.gouv.fr
PREF/DCL/PADC/n°2025-

1/2

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

Article 2 : Le numéro de la présente habilitation est 26-12-0164

Article 3 : L'habilitation est valable cinq ans à compter de la signature du présent arrêté.

Toute nouvelle demande devra parvenir en préfecture deux mois avant la date de fin de validité.

Article 4 : L'habilitation prévue à l'article L 2223-23 du code susvisé peut être suspendue pour une durée maximum d'un an ou retirée, après mise en demeure, par le représentant de l'État dans le département où les faits auront été constatés, pour les motifs suivants :

1° Non-respect des dispositions du présent code auxquelles sont soumises les régies, entreprises ou associations habilitées conformément à l'article L2223-23 précité ;

2° Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;

3° Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Dans le cas d'un délégataire, le retrait de l'habilitation entraîne la déchéance des délégations. Conformément à l'article R 2223-64 du code général des collectivités territoriales, la décision de suspension ou de retrait de l'habilitation peut être prise pour une seule activité.

Article 5 : Tout changement dans les indications prévues à l'article R 2223-57 du code général des collectivités territoriales (renseignements contenus dans la demande d'habilitation) doit être déclaré à la Préfecture de l'Aveyron dans un délai de deux mois.

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Patrice TALAZAC et au maire de Rodez et qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,

Véronique ORTET

Le présent arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au répertoire des actes administratifs de la préfecture. Les recours administratifs suivants peuvent être introduits dans un délai de deux mois : – un recours gracieux adressé à Madame la préfète de l'Aveyron DCL/SC/PADC CS73114 12031 Rodez Cedex 9– un recours hiérarchique adressé au ministère de l'Intérieur Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de sa publication au répertoire des actes administratifs de la préfecture, auprès du greffe du tribunal administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV 31000 Toulouse. Le recours peut être adressé sur papier libre, de préférence avec AR, afin de conserver une preuve de l'envoi. Le recours n'engage à aucun autre frais. Une copie de la décision contestée est à joindre à la requête, ainsi que tous les documents jugés utiles pour réviser la décision.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

ANNEXE 3 : ATTESTATION DE CONFORMITE

Service émetteur : Délégation Départementale de l'Aveyron
Unité Prévention et Promotion de la santé environnementale
Affaire suivie par : Juliette Wilhelm
Courriel : ars-oc-dd12-pgas@ars.sante.fr@ars.sante.fr
Téléphone : 05 65 73 69 12
Réf. Interne :
Date : 04/12/2020

Crématorium de Rodez
253 Avenue de Bamberg
12000 RODEZ

Objet : Crématorium de Rodez - Attestation de conformité définitive du crématorium de Rodez

Mes services ont pris connaissance du rapport de contrôle des rejets atmosphériques des équipements de crémation établi le 1er septembre 2020 par le laboratoire CERECO et du rapport de contrôle des dispositifs de sécurité des équipements de crémation établi le 27 novembre 2020 par l'organisme de contrôle Funéraires de France.

Ces rapports font état :

- De la conformité des rejets atmosphériques aux valeurs définies par l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif à la hauteur de la cheminée des crématoriums et aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés à l'atmosphère ;
- De la conformité des dispositifs de sécurité des équipements de crémation.

La présente attestation de conformité est délivrée pour une durée de 6 ans.

Les résultats du contrôle des installations de crémation effectué tous les deux ans devront être transmis à l'ARS.

Le service santé environnement de la délégation départementale de l'Aveyron reste disponible pour toute précision.

Pour le Directeur Général de
L'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation
Le Directeur Départemental de l'Aveyron

Benjamin ARNAL

Agence Régionale de Santé Occitanie
Délégation départementale de l'AVEYRON
4, rue de Paraire
12000 RODEZ - Tél : 05 65 73 69 00
www.ars.occitanie.sante.fr

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

ANNEXE 4 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®



SGS

CERTIFICAT N°9337

Multi-sites

VERSION 1

OGF SA

31, rue de Cambrai

75019 PARIS

a obtenu la Certification de Services QUALICERT
conformément au référentiel
« Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums - RE/CRE/01»

pour ses sites bénéficiaires dont la liste est disponible sur demande auprès de OGF SA ou de l'organisme certificateur SGS ICS

Délivré le **04/03/2023**
Valable jusqu'au **03/03/2026**

Edité le 31/03/2023

La Directrice Certification

CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT SGS
WWW.QUALICERT.FR

cofrac
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES
Accréditation N°5-0018
Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

Page 1

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026

CRÉMATORIUMS

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260925-DEL2026142-DE
Reçu le 09/10/2026